

(19)



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 0 762 369 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
12.03.1997 Bulletin 1997/11

(51) Int Cl.<sup>6</sup>: G09F 15/00, G09F 7/18,  
F16S 3/00

(21) Numéro de dépôt: 96401558.0

(22) Date de dépôt: 15.07.1996

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH DE DK ES FI GB IE IT LI LU MC NL PT  
SE

(72) Inventeur: Villard, Gérard  
F-44360 Saint Etienne de Montluc (FR)

(30) Priorité: 30.08.1995 FR 9510124

(74) Mandataire: Bonnetat, Christian  
CABINET BONNETAT  
29, rue de St. Pétersbourg  
75008 Paris (FR)

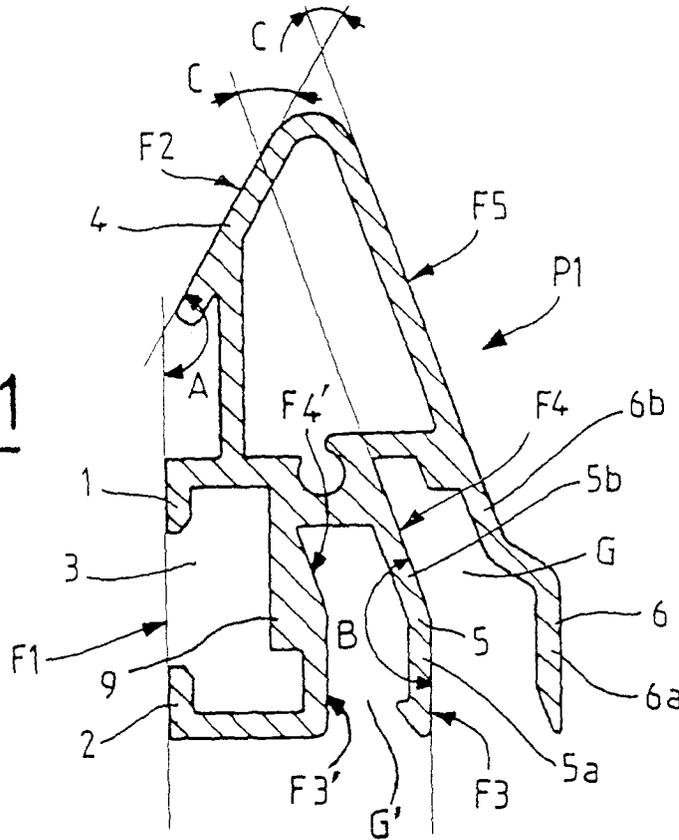
(71) Demandeur: Villard, Gérard  
F-44360 Saint Etienne de Montluc (FR)

(54) Profilé pour dispositif d'affichage et dispositif d'affichage réalisé avec ledit profilé

(57) - Selon l'invention, le profilé présente, en section, un ensemble de quatre faces planes, dont deux (F1, F3) sont écartées et parallèles l'une à l'autre et dont les

deux autres (F2, F4) sont obliques, en faisant des angles obtus (A et B) respectivement avec lesdites faces parallèles et en faisant un angle aigu (C) entre elles.

FIG.1



EP 0 762 369 A1

## Description

La présente invention concerne un profilé pour la réalisation d'au moins deux côtés parallèles opposés d'un dispositif d'affichage, tel qu'un panneau ou un tableau, destiné à présenter une affiche portant des indications, des informations, de la publicité ou analogue et/ou servant à la décoration. Elle concerne également un tel dispositif d'affichage réalisé au moins partiellement à l'aide dudit profilé.

La présente invention a pour objet de permettre la réalisation de dispositifs d'affichage dans lesquels la présentation de l'affiche peut être aussi bien plane que bombée et grâce auxquels on peut obtenir une ou plusieurs faces de présentation de ladite affiche.

A cette fin, selon l'invention, ledit profilé est remarquable :

- en ce qu'il comporte, en section,
  - . une première face plane de référence ;
  - . une deuxième face plane, oblique, faisant un angle obtus avec ladite première face plane de référence ;
  - . une troisième face plane, écartée de ladite première face plane de référence et au moins sensiblement parallèle à celle-ci ; et
  - . une quatrième face plane, oblique, faisant un angle obtus avec ladite troisième face plane ;
- et en ce que lesdites deuxième et quatrième faces planes obliques forment entre elles un angle aigu.

Ainsi, avec un tel profilé, on peut réaliser un dispositif d'affichage comportant au moins un couple de deux côtés parallèles opposés constitués chacun d'un profilé, lesdits profilés du couple étant rendus solidaires l'un de l'autre de façon que les première et troisième faces planes de l'un des profilés se trouvent en regard respectivement des première et troisième faces planes de l'autre desdits profilés du couple et que lesdites premières faces planes des deux profilés soient coplanaires.

On peut obtenir une pluralité de présentations planes ou bombées de l'affiche du fait que :

- la première face plane de référence de chaque profilé peut être appliquée et/ou fixée contre une surface de support ou contre la première face plane de référence d'un profilé identique ;
- la deuxième face plane, oblique, de chaque profilé peut être appliquée et fixée à la deuxième face plane oblique d'un profilé identique ;
- la troisième face plane de chaque profilé peut servir au support et à la fixation d'un bord de ladite attache ; et, de même,
- la quatrième face plane, oblique, de chaque profilé peut servir au support et à la fixation d'un bord de l'affiche.

Bien entendu, chacune des quatre faces planes d'un profilé peut être formée par une facette de celui-ci, interne ou externe.

Cependant, par exemple à des fins de commodité de fixation, au moins l'une des quatre faces planes du profilé peut comporter ou être constituée par les rebords d'une rainure en queue d'aronde de forme rectangulaire. Par exemple, dans au moins l'une des quatre faces planes, est disposée une rainure en queue d'aronde de forme rectangulaire dont les rebords constituent ladite face plane ou font partie de cette dernière.

Avantageusement, la section dudit profilé présente une forme générale triangulaire. Comme on le verra ci-après, il peut être avantageux que l'angle extérieur de ladite section soit égal à 30 degrés. Dans un mode de réalisation particulier, les troisième et quatrième faces planes du profilé forment deux parois consécutives d'une rainure à section coudée. De plus, le profilé peut comporter une troisième et/ou une quatrième face plane supplémentaire, par exemple respectivement parallèle à ladite troisième ou quatrième face plane.

On comprendra ainsi que, si un bord latéral d'une affiche est appliqué et fixé contre ladite troisième face plane ou contre ladite troisième face plane supplémentaire, cette affiche pourra prendre spontanément une position parallèle aux premières faces de deux profilés formant un couple du dispositif d'affichage. En revanche, si le bord latéral d'une affiche est appliqué et/ou fixé à la quatrième face plane ou à la quatrième face plane supplémentaire d'un profilé, ladite affiche pourra prendre spontanément une forme bombée vers l'extérieur du dispositif d'affichage. Ainsi, dans un premier mode de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, ladite affiche est supportée par deux de ses bords opposés par lesdites troisièmes faces planes desdits profilés constituant les deux côtés parallèles opposés dudit dispositif d'affichage et ladite affiche est parallèle auxdites premières faces planes des profilés. En revanche, dans la variante de présentation de l'affiche, celle-ci est supportée par deux de ses bords opposés par ladite quatrième face plane des profilés constituant les deux côtés parallèles opposés du dispositif d'affichage et l'affiche est bombée par rapport auxdites premières faces planes des profilés, avec sa concavité dirigée vers lesdites faces planes.

Principalement dans ce dernier cas, l'affiche peut être réalisée en une feuille d'une matière relativement rigide, mais facilement cintrable. Cependant, dans le cas où l'affiche est en une matière mince et déchirable comme par exemple du papier, on prévoit un support relativement rigide et cintrable contre lequel est appliquée ladite affiche et qui sert à la solidarisation de celle-ci sur les profilés.

Bien entendu, lesdits profilés peuvent former aussi bien les côtés horizontaux que les côtés verticaux du dispositif d'affichage conforme à l'invention, sauf éventuellement dans le cas où l'affiche est présentée de façon bombée.

On remarquera qu'il est particulièrement avantageux que les deux profilés d'un couple du dispositif d'affichage forment les côtés verticaux de celui-ci, car alors lesdits profilés peuvent faire partie et/ou constituer le piétement de ce dispositif d'affichage.

Dans une première variante du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, celui-ci comporte un autre couple de deux profilés parallèles opposés identiques au premier couple mentionné ci-dessus et les deux couples sont accolés l'un à l'autre par lesdites premières faces des profilés qui les constituent.

On obtient ainsi un dispositif d'affichage pouvant présenter deux affiches dirigées dans des sens opposés.

Dans une autre variante du dispositif d'affichage conforme à l'invention, dans le cas où la section triangulaire des deux profilés présente un angle au sommet de 30 degrés, ledit dispositif comporte deux autres couples de deux profilés parallèles opposés, identiques au premier couple cité et les trois couples sont deux à deux accolés par les deuxièmes faces des profilés qui les constituent. On obtient alors un dispositif d'affichage pouvant présenter trois affiches, dont les plans forment un triangle équilatéral.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 montre la section d'un premier mode de réalisation du profilé conforme à la présente invention.

Les figures 2 et 3 illustrent la disposition du bord latéral d'une affiche devant, respectivement, être parallèle à la face de référence du profilé (figure 2) ou être bombée par rapport à cette dernière (figure 3).

La figure 4 illustre un dispositif d'affichage en coupe constitué de deux profilés semblables à celui de la figure 1, l'affiche étant parallèle aux faces de référence des deux profilés constituant le dispositif d'affichage.

La figure 5 illustre un mode de réalisation du dispositif d'affichage dans lequel l'affiche est présentée bombée.

La figure 6 montre, également en coupe, un mode de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, constitué de quatre profilés conformes à la figure 1.

La figure 7 illustre en coupe une autre variante de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, constitué de six profilés conformes à la figure 1.

La figure 8 montre, en coupe, une variante de réalisation du profilé conforme à la présente invention.

La figure 9 illustre la fixation du bord latéral d'une affiche, dans le cas où celle-ci doit être parallèle à la face de référence dudit profilé.

Les figures 10 et 11 illustrent deux variantes de la fixation du bord latéral d'une affiche dans le cas où celle-ci doit être bombée vers l'extérieur.

Les figures 12, 13 et 14 illustrent, en coupe, trois

modes de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention, constitué respectivement par deux, quatre et six profilés illustrés par la figure 8.

L'exemple de réalisation P1 du profilé conforme à la présente invention et montré en coupe sur la figure 1 comporte :

- une première face plane de référence F1, définie par les deux rebords plans externes 1 et 2 d'une gorge 3 en forme de queue d'aronde rectangulaire ;
- une deuxième face plane F2, oblique par rapport à la première face de référence F1 et faisant avec celle-ci un angle obtus A, ladite deuxième face plane F2 étant formée par une facette externe 4 dudit profilé ;
- une troisième face plane F3, écartée de la première face plane de référence F1 et parallèle à celle-ci, formée par une partie 5a d'une languette coudée interne 5 ; et
- une quatrième face plane F4, oblique par rapport à la troisième face plane F3 et faisant avec celle-ci un angle obtus B, ladite quatrième face F4 étant formée par l'autre partie 5b de la languette coudée interne 5.

Par ailleurs, les deuxième et quatrième faces obliques F2 et F4 sont chacune dirigées vers l'autre et convergent l'une vers l'autre, en faisant un angle C, par exemple égal à 30 degrés.

Comme on peut le voir sur la figure 1, le profilé P1 comporte une autre languette coudée 6, externe, dont les parties 6a et 6b sont respectivement écartées et sensiblement parallèles aux parties 5a et 5b de la languette coudée 5, de sorte que lesdites languettes 5 et 6 délimitent entre elles une gorge coudée G, dont l'ouverture, délimitée par les parties de languettes 5a et 6a, présente une direction générale parallèle à la troisième face F3 et dont le fond, délimité par les parties de languettes 5b et 6b, présente une direction générale parallèle à la quatrième face F4.

Ainsi, comme le montrent les figures 2 et 3, suivant que le bord latéral b d'une affiche AF, introduit dans ladite gorge G, est en appui contre la face F3 (figure 2) ou contre la face F4 (figure 3), la partie latérale de ladite affiche AF sort de la gorge G parallèlement à la face de référence F1 (figure 2) ou obliquement vers l'extérieur par rapport à celle-ci (figure 3).

Par ailleurs, dans l'exemple de réalisation P1 de la figure 1, la languette coudée 6 est prolongée vers la face F2 par une cinquième face plane externe F5, par exemple parallèle à ladite quatrième face F4 et faisant un angle C aigu, par exemple égal à 30 degrés, avec la face F2, de sorte que la section du profilé P1 a une forme générale triangulaire.

Sur la figure 2, on a illustré la mise en place du bord latéral b d'une affiche AF dans la gorge G de façon que ledit bord latéral soit appliqué et/ou fixé contre la troisième face F3. On voit ainsi qu'au voisinage de son bord

latéral b, l'affiche AF a spontanément tendance à être parallèle à la face de référence F1 du profilé P1.

En revanche, sur la figure 3, le bord b de l'affiche AF est engagé profondément dans la gorge G de façon à être appliqué et/ou fixé contre la quatrième face F4 du profilé P1. Dans ce cas, la partie latérale de l'attache AF est inclinée vers l'extérieur par rapport à la face de référence F1, de sorte que l'affiche AF se bombe naturellement lorsque son bord latéral opposé au bord b est ramené en direction du plan de la face F1.

Sur les figures 4 et 5, on a représenté les deux modes de présentation de l'affiche AF, respectivement montrés sur les figures 2 et 3, dans le cas d'un dispositif d'affichage constitué d'un couple de deux profilés P1.1 et P1.2 identiques au profilé P1 de la figure 1. Les deux profilés P1.1 et P1.2 sont disposés de façon que leurs gorges G soient en regard l'une de l'autre et que leurs faces de référence F1 soient coplanaires. Sur les figures 4 et 5, on a supposé que les deux profilés P1.1 et P1.2 étaient rendus solidaires l'un de l'autre par un entretoise 10 s'appuyant sur les faces de référence F1 des deux profilés et fixée à ceux-ci par des systèmes de vis et écrous 11, 12, coopérant avec les rainures 3. Sur la figure 4, l'affiche AF est plane et parallèle au plan des faces F1, en conformité avec ce qui est représenté sur la figure 2.

En revanche, sur la figure 5, l'affiche AF est bombée vers l'extérieur, sa concavité étant dirigée vers le plan des faces de référence F1 des profilés P1.1 et P1.2, les bords de ladite affiche coopérant avec les quatrième faces de ces deux profilés, comme représenté sur la figure 3.

Sur les figures 1 à 5, on remarquera que, du côté opposé à la languette 6 par rapport à la languette 5, le profilé P1 comporte de plus une languette coudée 9 portant une troisième face plane supplémentaire F3' et une quatrième face plane supplémentaire F4', respectivement parallèle à ladite troisième face plane F3 ou à la quatrième face plane F4, de sorte que lesdites languettes 5 et 9 définissent entre elles une gorge coudée supplémentaire G', semblable à la gorge coudée G.

Bien entendu, de manière analogue à ce qui a été décrit ci-dessus, la gorge G' peut être utilisée comme la gorge G, notamment pour la fixation de mandrin de bombage 14 (voir ci-après).

La variante de réalisation du dispositif d'affichage représenté sur la figure 6 comporte, en plus du couple de profilés P1.1 et P1.2 mentionnés ci-dessus, un autre couple de profilés P1.3 et P1.4, également identiques au profilé P1 de la figure 1.

Les deux couples de profilés P1.1, P1.2 et P1.3, P1.4 sont accolés l'un à l'autre le long des faces planes F1 des quatre profilés. On obtient ainsi la possibilité de présenter deux affiches AF de deux côtés opposés. Bien entendu, chacune de ces deux affiches peut être présentée plane, comme illustré sur cette figure 6 et sur la figure 4, ou bombée, comme sur la figure 5.

Par ailleurs, sur la figure 7, on a représenté en cou-

pe une autre variante de réalisation du dispositif d'affichage conforme à la présente invention présentant trois faces de présentation à 60 degrés. Cette variante de réalisation comporte trois couples de profilés P1.1, P1.2 ; P1.3, P1.4 et P1.5, P1.6 respectivement identiques entre eux et au profilé P1 de la figure 1. Chaque couple est disposé de façon identique aux profilés P1.1 et P1.2 des figures 4 et 5 et les couples sont deux à deux accolés par les faces obliques F2 de leurs profilés.

Bien entendu, les différents profilés montrés sur les figures 4 à 7 peuvent être solidarisés les uns des autres de toute manière connue. Il en est de même de la ou des affiches AF et notamment des mandrins de bombage 14 (voir ci-après) dans les gorges G, G' desdits profilés.

Sur les figures 2 et 3, on a supposé que l'affiche AF était monolithique, ce qui suppose qu'elle doit être réalisée en une matière suffisamment rigide pour pouvoir être fixée dans les gorges G, cette matière rigide devant de plus être cintrable pour pouvoir prendre une position bombée, tel que montrée sur les figures 3 et 5.

Dans le cas où l'affiche est formée par une feuille mince déchirable 13, par exemple en papier (voir les figures 4 et 5), on prévoit un support rigide 14 contre lequel est appliquée ladite affiche 13. Dans le cas d'une présentation bombée, ce support 14 est de plus cintrable, de façon à servir de mandrin de bombage à l'affiche 13.

Eventuellement, une autre plaque 15, transparente, recouvre l'affiche 13 pour la protéger.

La variante de réalisation P2 du profilé conforme à la présente invention et montrée en coupe sur la figure 8 comporte :

- une première face plane de référence F1 constituée par une facette externe 20 dudit profilé ;
- une deuxième face plane F2, oblique par rapport à la première face plane de référence F1 et faisant avec celle-ci un angle obtus A, ladite deuxième face plane F2 étant formée par une facette externe 21 dudit profilé, dans laquelle est pratiquée une gorge 22 en forme de queue d'aronde rectangulaire dont les rebords font partie de ladite facette 21 ;
- une troisième face plane F3, écartée de la première face plane de référence F1 et parallèle à celle-ci, formée par les rebords externes 23 et 24 d'une gorge 25 en forme de queue d'aronde ;
- une quatrième face plane F4, oblique par rapport à la troisième face F3 et faisant avec celle-ci un angle obtus B, ladite quatrième face plane étant formée par une facette externe 26, dans laquelle se trouve une gorge 27 en forme de queue d'aronde rectangulaire dont les rebords sont incorporés à ladite facette 26 ; et
- une quatrième face plane externe supplémentaire F4' parallèle à la quatrième face plane F4 et comportant une gorge d'extrémité g pour le bord latéral b d'une affiche AF ou d'un mandrin de bombage 14.

Sur les figures 9 et 10, on a représenté des dispositions respectivement semblables à celles des figures 2 et 3, le bord latéral b de l'affiche AF étant fixé respectivement auxdites troisième et quatrième faces F3 et F4 au moyen de vis et écrous 28 et 29. On conçoit donc aisément que, par utilisation de la face F3 ou de la face F4 du profilé P2 de la figure 8, il est possible d'obtenir, pour l'affiche AF, une présentation plane ou une présentation bombée respectivement semblables à celles illustrées par les figures 4 et 5.

Par ailleurs, sur la figure 11, on a illustré une variante de la figure 10, utilisant la quatrième face supplémentaire F4'. Dans ce cas, le bord latéral extrême b de l'affiche AF est engagé dans la gorge g.

Sur les figures 12, 13 et 14, on a représenté trois modes de réalisation du dispositif conforme à la présente invention, réalisés au moyen de couples de profilés P2.1, P2.2 ; P2.3, P2.4 et P2.5, P2.6 identiques entre eux, ainsi qu'au profilé P2 et correspondant respectivement aux modes de réalisation des figures 4, 5, 6 et 7 relatives au profilé P1.

## Revendications

1. Profilé (P1, P2) pour la réalisation d'au moins deux côtés parallèles opposés d'un dispositif d'affichage, tel qu'un panneau ou un tableau, destiné à présenter une affiche (AF) portant des indications, des informations, de la publicité ou analogue, caractérisé :

- en ce qu'il comporte, en section,
  - . une première face plane de référence (F1) ;
  - . une deuxième face plane (F2), oblique, faisant un angle obtus (A) avec ladite première face plane de référence (F1) ;
  - . une troisième face plane (F3), écartée de ladite première face plane de référence (F1) et au moins sensiblement parallèle à celle-ci ; et
  - . une quatrième face plane (F4), oblique, faisant un angle obtus (B) avec ladite troisième face plane (F3) ;
- et en ce que lesdites deuxième et quatrième faces planes obliques (F2, F4) forment entre elles un angle aigu (C).

2. Profilé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'une de ses quatre faces planes (F1, F2, F3, F4) incorpore les rebords (1, 2 - 23, 24) d'une rainure en queue d'aronde de forme rectangulaire (3 - 25).

3. Profilé selon l'une des revendications 1 ou 2,

caractérisé en ce que lesdites troisième et quatrième faces planes (F3, F4) forment des facettes externes dudit profilé.

5 4. Profilé selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdites deuxième et quatrième faces (F2, F4) font entre elles un angle de 30 degrés.

10 5. Profilé selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que lesdites troisième et quatrième faces planes (F3, F4) forment des facettes internes dudit profilé.

15 6. Profilé selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il comporte une facette (F5) externe par rapport auxdites troisième et quatrième faces planes internes (F3, F4) et faisant un angle aigu (C) avec ladite deuxième face plane (F2).

20 7. Profilé selon la revendication 6, caractérisé en ce que ladite facette externe (F5) est parallèle à ladite quatrième face plane interne (F4).

25 8. Profilé selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisé en ce que ladite facette externe (F5) et ladite deuxième face plane (F2) font entre elles un angle de 30 degrés.

30 9. Profilé selon l'une quelconque des revendications 5 à 8, caractérisé en ce que lesdites troisième et quatrième faces planes forment deux parois consécutives d'une rainure à section coudée (G).

35 10. Profilé selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il comporte une troisième face plane supplémentaire (F3'), écartée de ladite première face plane de référence (F1) et au moins sensiblement parallèle à celle-ci.

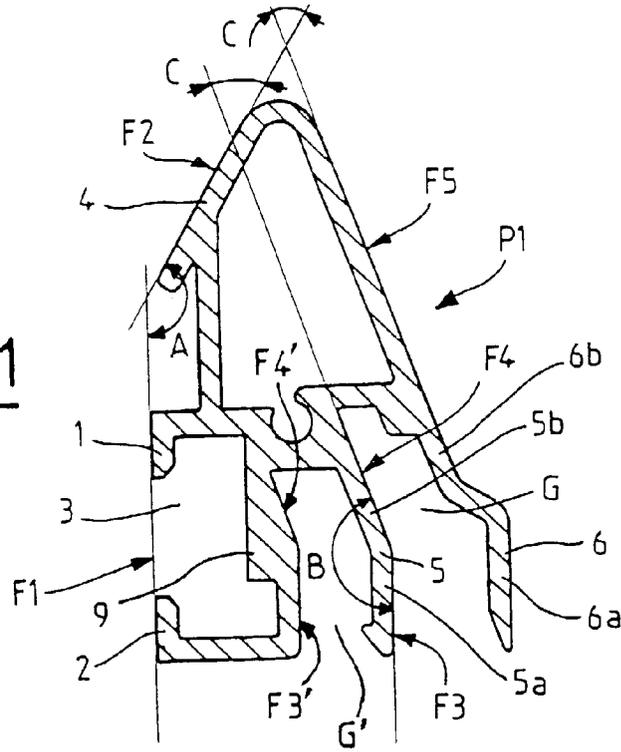
40 11. Profilé selon la revendication 10, caractérisé en ce que ladite troisième face plane supplémentaire (F3') est parallèle à ladite troisième face plane (F3).

45 12. Profilé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il comporte une quatrième face plane supplémentaire (F4'), faisant un angle obtus avec ladite troisième face plane.

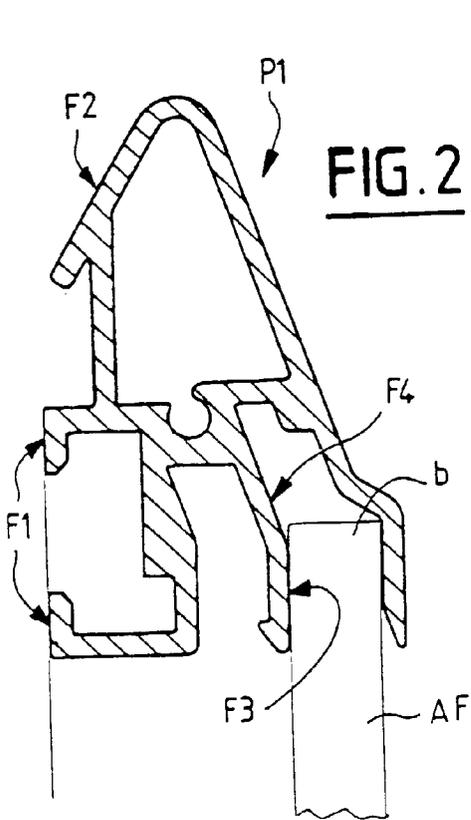
50 13. Profilé selon la revendication 12, caractérisé en ce que ladite quatrième face plane supplémentaire (F4') est parallèle à ladite quatrième face plane (F4).

14. Dispositif d'affichage, tel qu'un panneau ou un tableau, destiné à présenter une affiche portant des indications, des informations, de la publicité ou analogue ou à servir de décoration, ledit dispositif d'affichage comportant au moins un couple de deux côtés parallèles opposés constitués chacun d'un profilé, caractérisé :
- en ce que chacun desdits profilés P1.2 - P2.1, P2.2) constituant lesdits côtés dudit dispositif d'affichage comporte, en section,
    - . une première face plane de référence (F1) ;
    - . une deuxième face plane (F2), oblique, faisant un angle obtus (A) avec ladite première face plane de référence (F1) ;
    - . une troisième face plane (F3), écartée de ladite première face plane de référence (F1) et au moins sensiblement parallèle à celle-ci ; et
    - . une quatrième face plane (F4), oblique, faisant un angle obtus (B) avec ladite troisième face plane (F3), lesdites deuxième et quatrième faces planes obliques formant entre elles un angle aigu (C) ;
  - et en ce que lesdits profilés sont rendus solitaires l'un de l'autre de façon que les première et troisième faces planes de l'un des profilés se trouvent en regard respectivement des première et troisième faces planes de l'autre desdits profilés et que lesdites premières faces planes des deux profilés soient coplanaires.
15. Dispositif d'affichage selon la revendication 14, caractérisé en ce que ladite affiche (AF) est supportée par deux de ses bords opposés (b) par lesdites troisièmes faces planes (F3) desdits profilés constituant les deux côtés parallèles opposés dudit dispositif d'affichage et en ce que ladite affiche est parallèle auxdites premières faces planes (F1) des profilés.
16. Dispositif d'affichage selon la revendication 14, caractérisé en ce que ladite affiche est supportée par deux de ses bords opposés (b) par lesdites quatrième faces planes (F4) desdits profilés constituant les deux côtés parallèles opposés du dispositif d'affichage et en ce que ladite affiche est bombée par rapport auxdites premières faces planes des profilés, avec sa concavité dirigée vers lesdites premières faces planes (F1).
17. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 16, pour la présentation d'une affiche mince,
- caractérisé en ce qu'il comporte un support (14) contre lequel est appliquée ladite affiche mince et qui sert à la solidarisation de ladite affiche sur lesdits profilés.
18. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 17, caractérisé en ce que lesdits profilés (P1.1, P1.2 ; P2.1, P2.2) forment des côtés verticaux dudit dispositif.
19. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, caractérisé en ce qu'il comporte un autre couple (P1.3, P1.4 ; P2.3, P2.4) de deux côtés parallèles opposés identiques audit premier couple et en ce que les deux couples sont accolés l'un à l'autre par lesdites premières faces (F1) des profilés qui les constituent.
20. Dispositif d'affichage selon l'une quelconque des revendications 14 à 18, caractérisé en ce qu'il comporte deux autres couples (P1.3, P1.4 ; P1.5, P1.6 - P2.3, P2.4 ; P2.5, P2.6) de deux côtés parallèles opposés, identiques audit premier couple, en ce que chacun desdits profilés présente une section triangulaire dont l'angle du côté desdites deuxième et quatrième faces planes est égal à 30 degrés et en ce que les trois couples sont deux à deux accolés par lesdites deuxième faces (F2) des profilés qui les constituent.

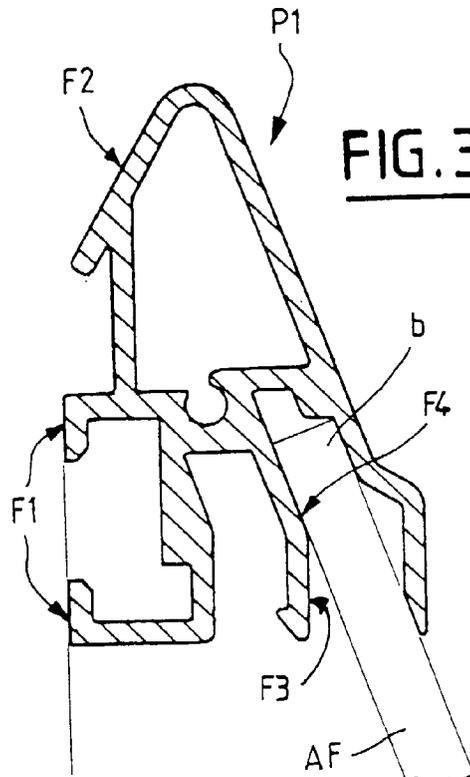
**FIG.1**

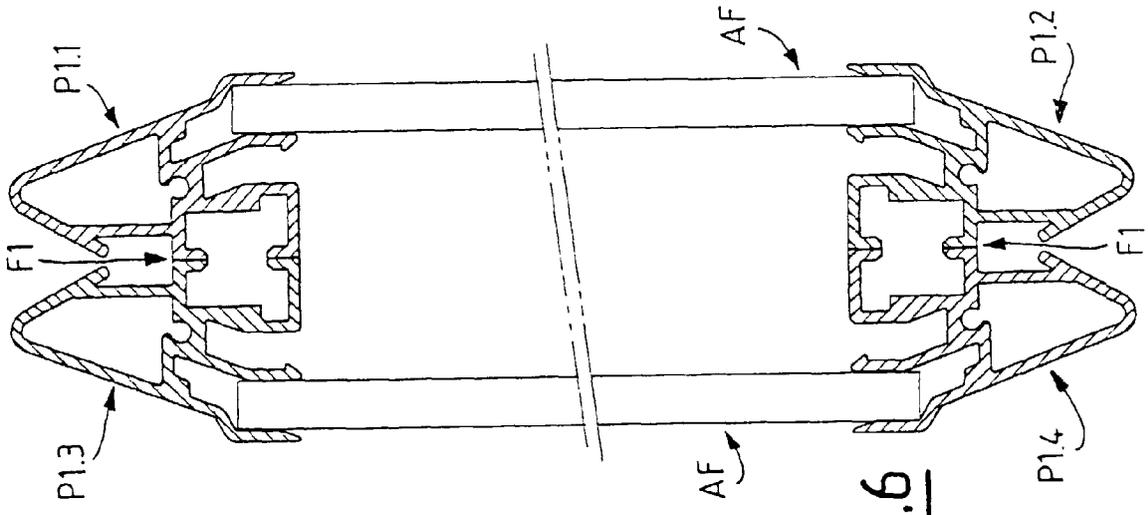


**FIG.2**



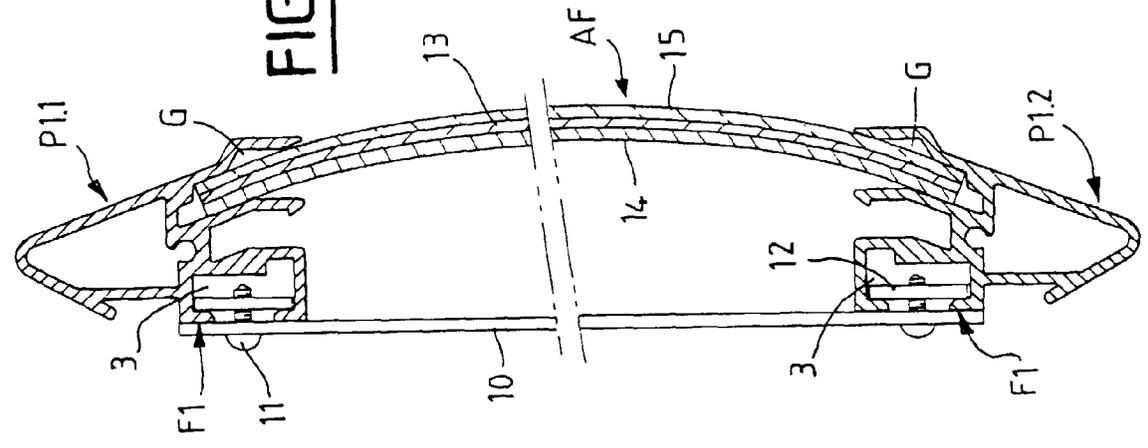
**FIG.3**



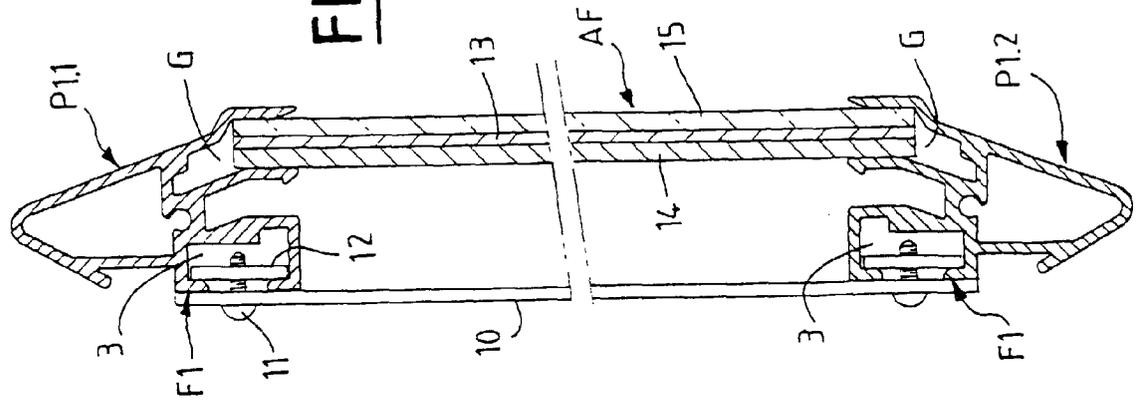


**FIG. 5**

**FIG. 6**



**FIG. 4**



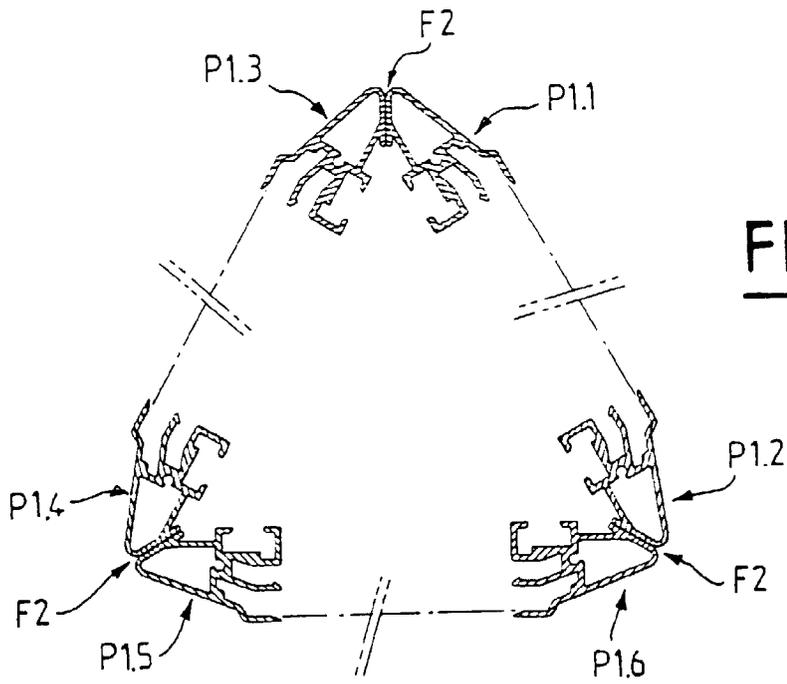


FIG. 7

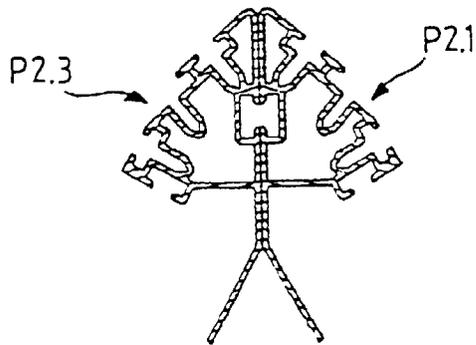
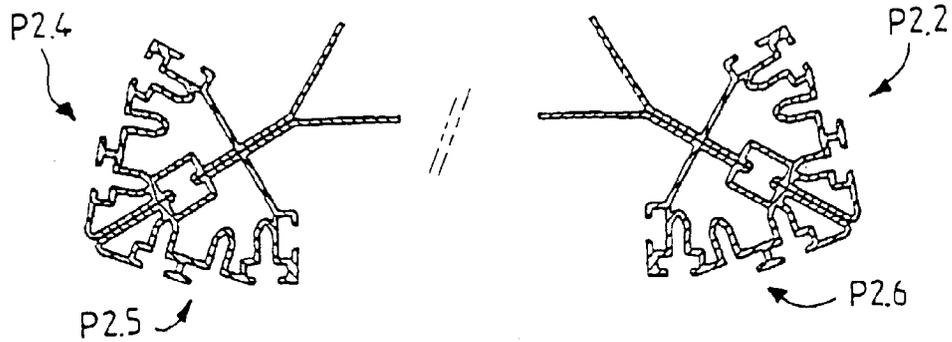
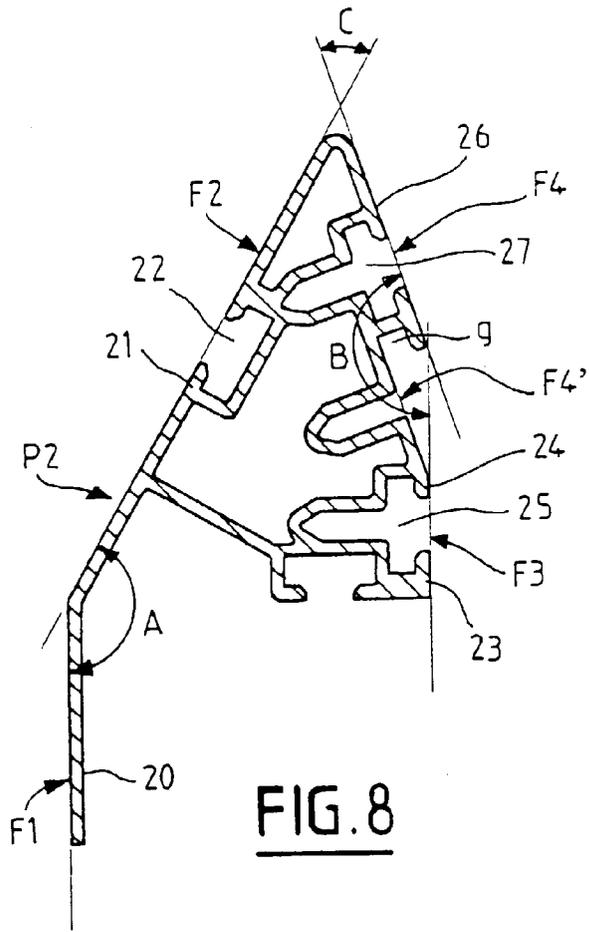
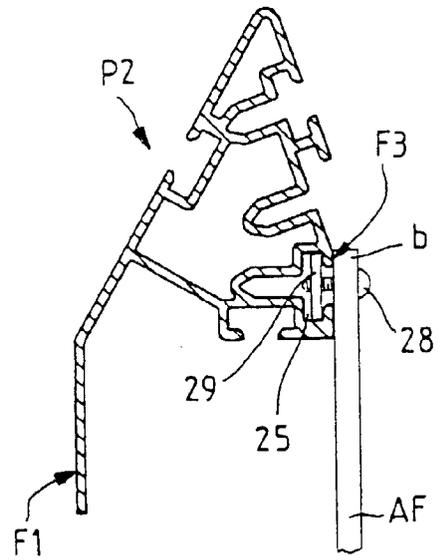


FIG. 14

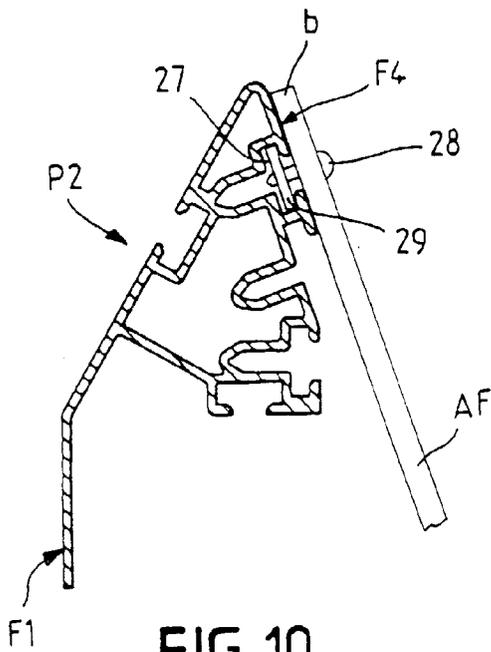




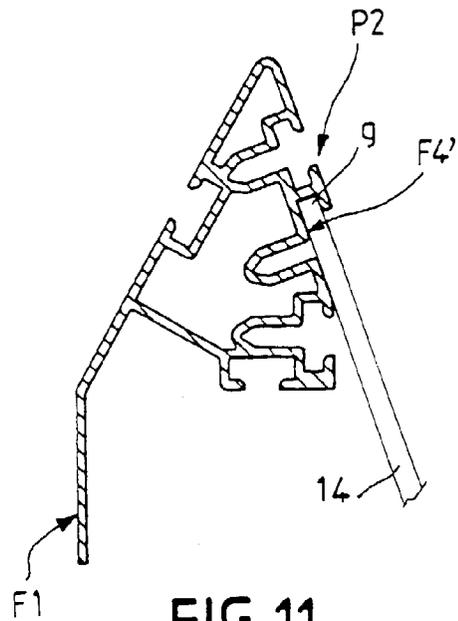
**FIG. 8**



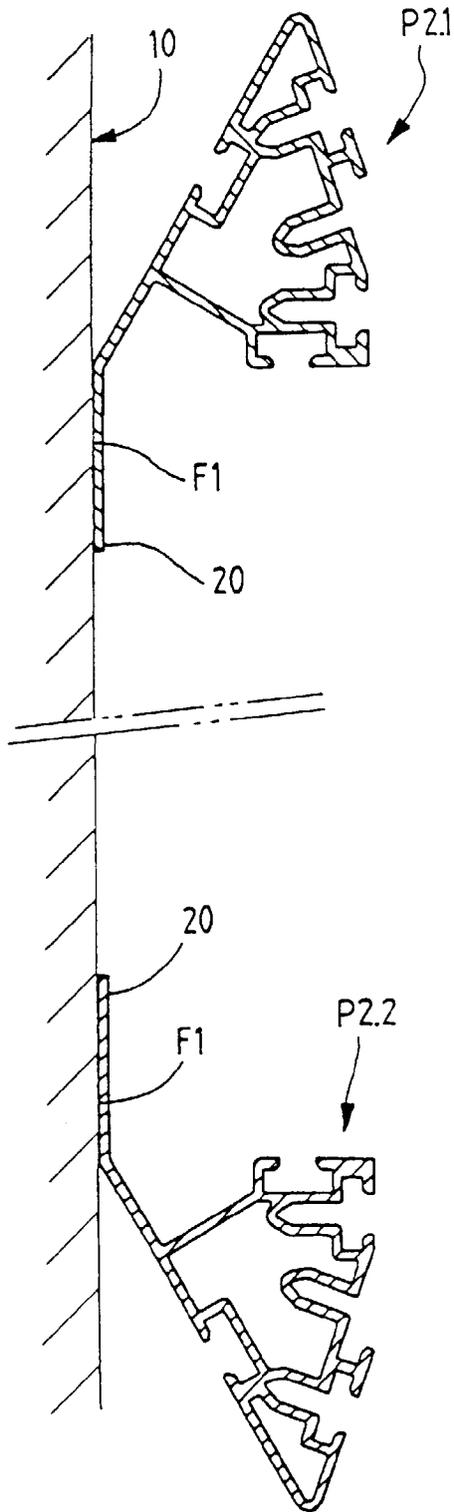
**FIG. 9**



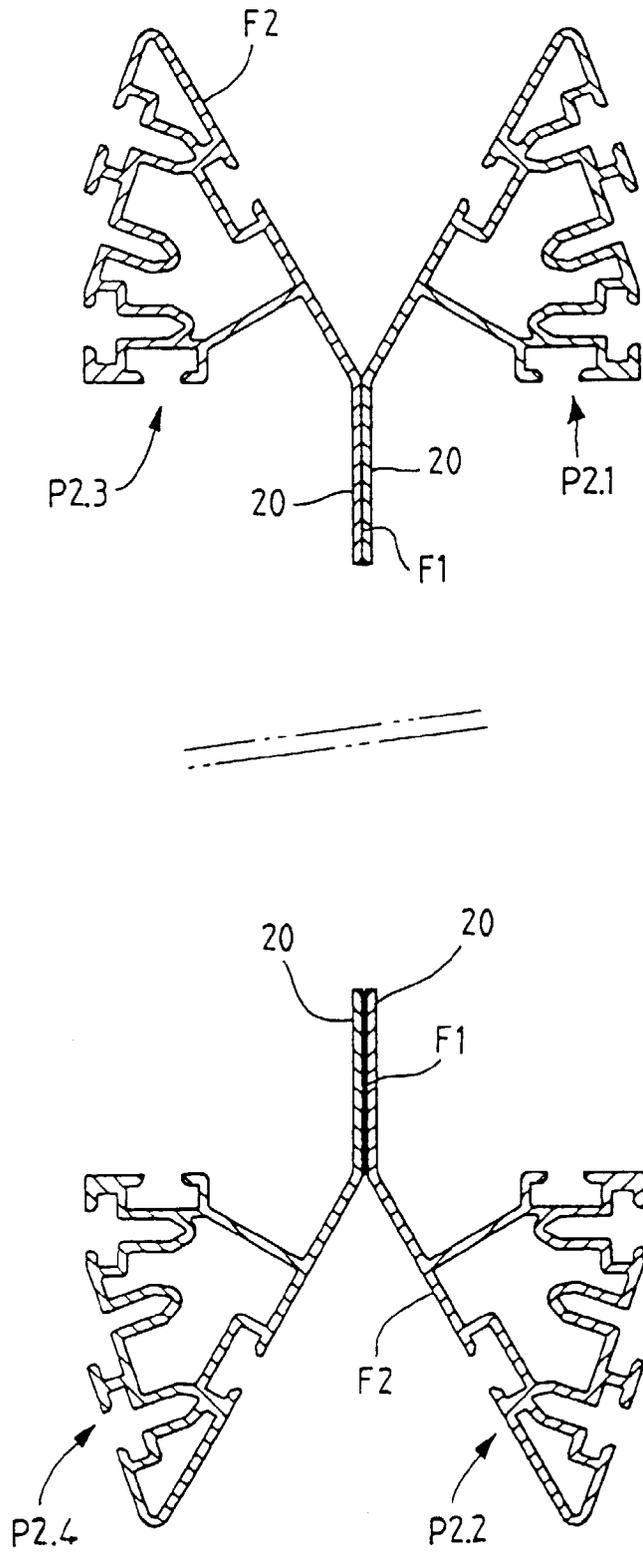
**FIG. 10**



**FIG. 11**



**FIG. 12**



**FIG. 13**



Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 96 40 1558

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 277 796 (SIGNAID LTD.) * colonne 2, ligne 37 - colonne 3, ligne 19; figures 3-6 *	1-3, 14-16	G09F15/00 G09F7/18 F16S3/00
A	GB-A-2 263 725 (HOWE) * page 4, ligne 25 - page 6, ligne 6; figure 4 *	1,14,15, 20	
A	DE-C-40 40 124 (METALLBAUWERK TEGTMEIER GMBH & CO KG) * colonne 3, ligne 52 - colonne 4, ligne 50; figure *	1,2,14, 15	
A	DE-A-21 40 232 (BUSSE) * page 5, ligne 26 - page 7, ligne 23; figures 1,2 *	1,14,17	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			G09F F16S A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche BERLIN		Date d'achèvement de la recherche 27 Novembre 1996	Examineur Taylor, P
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)